

Modifications importantes pour la collecte des déchets en 2026

Des changements importants auront lieu pour la gestion des matières résiduelles au Témiscouata, dès le début d'année.

Comme utilisateur de conteneurs à déchets, vous serez directement concerné.

À l'attention de

xxxxxxxxxxxx

pour l'immeuble situé au xxxx à xxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxx

Pourquoi des changements sont nécessaires ?

- La collecte et l'enfouissement des déchets coûtent de plus en plus cher.
En 2026, plus de 2,2 millions de dollars seront nécessaires pour disposer de ces poubelles, un montant important qui continue d'augmenter année après année malgré plusieurs mesures mises en place.
- Environ 70 % de ce qu'on retrouve dans ces poubelles pourrait être recyclé ou valorisé si le tri était mieux fait.
C'est beaucoup de matières qui n'auraient jamais dû prendre le chemin de l'enfouissement et qui alourdissent la facture de tous les utilisateurs de la région.
- Actuellement, le montant de la taxe municipale de services pour la collecte des déchets n'a pas de lien avec l'utilisation de ce service. Peu importe si vous utilisez plusieurs bacs roulants ou un gros conteneur, il n'y a presque pas de différence ou d'incitatif à mieux trier.
- Tous les services de la RIDT pour trier et éviter l'enfouissement sont accessibles gratuitement.
Les bacs ou conteneurs de récupération et les contenants pour les matières organiques sont aussi offerts sans frais.

Qu'est-ce qui va changer pour votre entreprise ?

Obliger le tri des matières et limiter le nombre de bacs et le volume des conteneurs à déchets sont une façon d'encourager le tri, de réduire les quantités enfouies et de maintenir des coûts raisonnables pour l'ensemble des citoyens.

C'est aussi plus équitable, car ceux qui trient bien ne devraient pas payer pour ceux qui génèrent davantage de déchets.

✓ **Le tri des matières devient obligatoire et de nombreux matériaux sont interdits avec les déchets.**

Lors de la collecte, si le chauffeur constate que les matières ne sont pas triées, le contenant ne sera pas vidé.

Comme propriétaire, vous êtes responsable de son contenu et devez retirer les matières problématiques avant la collecte.

Exemples de matériaux interdits à la collecte des déchets : matières recyclables, palettes, bois, matériaux de construction, branches, résidus verts, plastiques agricoles, pierre de sucre et tubulures d'érablière.

✓ **Les utilisateurs de conteneurs à déchets sont taxés en fonction du volume de leur conteneur.**

Plus il est gros, plus la taxe municipale de service est élevée.

Selon nos informations, vous disposez actuellement d'un volume de conteneur à déchets de xx vg³.

Le coût réel sera fixé par votre municipalité mais, à titre d'exemple, si le service de base est fixé à 150 \$ pour un bac roulant, **vous pourriez devoir payer xxxx \$ pour la collecte de vos déchets avec vos contenants actuels.**

Nous vous suggérons d'évaluer vos besoins réels pour les déchets et de réduire la grosseur de votre conteneur pour diminuer votre taxe de service. **Vous avez jusqu'au 16 janvier 2026 pour aviser la RIDT des changements que vous prévoyez.**

Qu'est-ce que vous pouvez faire ?

Consultez les informations au verso.

Comment limiter vos coûts pour la gestion des déchets ?

✓ **Trier plus et mieux vos matières.**

Les contenants de collecte pour vos matières recyclables sont fournis gratuitement par la RIDT.

La RIDT offre aussi plusieurs services sans frais ainsi que de l'accompagnement pour les entreprises et organismes afin de vous aider à mieux gérer les matières résiduelles. N'hésitez pas à en profiter !

✓ **Passez à la collecte en bacs roulants pour les déchets ou réduisez la grosseur de votre conteneur.**

✓ **Contactez-nous au (418) 853-2220 poste 2** ou consultez les informations détaillées sur notre site web.

SERVICES DISPONIBLES AU TÉMISCOUATA

LES BONNES MATIÈRES AU BON ENDROIT !

SANS FRAIS



(418) 853-2220
info@ridt.ca
www.ridt.ca

RÉCUPÉRATION

Contenants, emballages ou imprimés
Ils sont faits de papier, de carton, de verre, de plastique ou de métal.

Contenants souples ou rigides
Généralement, les contenants recyclables s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle qui va aussi dans le bac.
Les déposer vides, secs et propres. Un simple petit rinçage au besoin.
Exemples de contenants : bouteille de shampoing, bouteille d'huile, contenant de savon à lessive, contenant de crème sure, barquette alimentaire en styromousse, etc.

Emballages
Ils servent à transporter facilement un produit.
Exemples d'emballages : boîte à oeufs, casseau de fruits, conserve, sac de papier, filet à clémentines, etc.

Imprimés
Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.
Exemple d'imprimés : journaux, magazines, feuilles lignées ou quadrillées, enveloppes, etc.

Quelques exceptions : les produits dangereux et les contenants sous pression vont **à l'écocentre**. Les emballages de protection de polystyrène vont **à la poubelle**.

COMPOSTAGE 2 choix s'offrent à vous !

Composter à la maison

- Résidus alimentaires d'origine végétale
- Résidus de fleurs ou de jardinage, pelouse, feuilles mortes

Porter vos matières dans un conteneur d'apport volontaire

- Résidus alimentaires d'origine végétale ou animale
- Résidus de fleurs ou de jardinage
- Essuie-tout, papier brun, mouchoirs et carton souillé
- Nourriture pour animaux et litière naturelle

ÉCOCENTRES pour toutes les matières dont

- Bois
- Matériaux de construction
- Résidus verts
- Branches
- Meubles et encombrants
- Électroménagers
- Pneus
- Métaux mélangés
- Matériel électronique et informatique
- Agrégats : béton, brique, asphalte
- Produits dangereux : peintures, huiles, propane, aérosols, produits d'entretien de maison
- Piles et batteries
- Huiles de cuisson
- Ampoules et tubes fluorescents
- Tubulures d'érablière

MINI-COLLECTE
Écocentre, bureau municipal et écoles

- Cartouches d'encre
- Attaches à pain
- Goupilles en aluminium
- Lunettes et casquettes
- Piles et cellulaires

FRIPERIES OU COMPTOIRS DE LINGE
les conditions varient d'un endroit à l'autre, vérifiez avant.

- Vêtements, chaussures, accessoires et textiles
- Jouets, jeux et articles sportifs
- Articles décoratifs, ménagers ou de cuisine

DÉPÔT POUR PLASTIQUES AGRICOLES

- Pellicules de balles rondes et carrées
- Emballages en tube ou toiles pour ensilage
- Sacs de semences, pesticides et fertilisants (petits et gros)
- Sacs de moulée, tourbe, ripe, litière
- Ficelles - Cordes

DÉPÔT MUNICIPAL seulement pour ces matières

- Surplus de matières recyclables
- Résidus verts, pelouse, feuilles mortes
- Branches ou résidus d'élagage
- Peintures et huiles
- Produits dangereux de maison